



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commémorations

Question écrite n° 12012

Texte de la question

M Michel Terrot appelle l'attention de M le Premier ministre sur le fait que notre pays célébrera en 1990 à la fois le centenaire de la naissance de Charles de Gaulle et le vingtième anniversaire de sa disparition. Aussi, il lui serait d'ores et déjà agréable de savoir si le Gouvernement entend, au-delà de toutes considérations politiques ou partisans, manifester son intérêt pour la commémoration de ce double événement et notamment s'il accepterait de décréter de façon exceptionnelle jour férié et chôme le 18 juin 1990, qui correspondra également au 50e anniversaire de l'appel historique lancé par le général de Gaulle.

Texte de la réponse

Reponse. - La célébration du centenaire de Charles de Gaulle, se trouve correspondre au cinquantième anniversaire de l'Appel du 18 juin et au vingtième anniversaire de la disparition de l'ancien Président de la République. Elle est digne de retenir toute l'attention de la communauté nationale. Aussi les pouvoirs publics apporteront-ils leur concours aux initiatives prises par les collectivités territoriales et les associations pour organiser la commémoration de cet anniversaire. En revanche, l'institution d'un nouveau jour férié chôme - qui devrait d'ailleurs être décidée par le législateur - aurait des conséquences pénalisantes pour notre économie et nos échanges. Elle ferait peser sur les entreprises une charge importante dont l'inopportunité est manifeste à une période de l'année déjà riche en congés de toutes sortes.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12012

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1843